

République Française

Département de l'Yonne

PROCES - VERBAL DE LA SEANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DE CHICHEE

Convocation du 2 décembre 2025

Sous la présidence de : Franck LAROCHE, Maire,

Membres : Louis ALEKSANDROSKI, premier adjoint,

Jean-Marc BAILLY, Christophe MILCENT, Sabine ALEKSANDROSKI, Maxime DAL DEGAN,

Marjorie MOLUSSON, Virginie BEAUCOURT, Sylvain JACQUINOT,
conseillers municipaux.

Absent non excusé : Firmin MAURICE

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut délibérer valablement en application de l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le procès-verbal de la séance du 1^{er} octobre 2025 a été adressé aux membres du conseil municipal avant la présente séance, il ne soulève aucune objection et est adopté à l'unanimité par les membres présents.

Monsieur le Maire rappelle l'ordre du jour :

- Nomination du secrétaire de séance,
- Approbation du procès-verbal du 1^{er} octobre 2025,
- Bilan de l'aménagement provisoire de la portion de la RD 45,
- Modification du règlement municipal du cimetière de Chichée,
- Avenant au contrat de location pour le bien communal situé au 2 bis rue du Prieuré,
- Modification du plan de financement concernant les travaux de rénovation de la salle polyvalente,
- Approbation du rapport annuel sur le Prix et la Qualité du service public de l'eau portable – Exercice 2024,
- Acceptation de la convention dans le cadre de la médiation SCEV PICQ / Commune de Chichée,
- Comptes rendus des commissions,
- Questions et informations diverses.

En application de l'article L.2121-15 du code général des collectivités territoriales, le conseil nomme Maxime DAL DEGAN pour remplir les fonctions de secrétaire.

Délibération n° 31/2025

Bilan de l'aménagement provisoire de la portion de la RD 45

Monsieur le Maire rappelle qu'au mois de juillet, il avait été entendu d'obtenir par l'UTR un lot de plots et de panneaux de signalisation afin de créer un alternat à la circulation sur la portion de la RD 45. Deux solutions ont été proposées par Monsieur DELHAYE, responsable de l'unité territoriale routière d'Avallon, qui ont été mis à profit à compter du lundi 6 octobre pour 3 semaines chacune. La première étant une chicane avec priorité de passage et la seconde un rétrécissement de la chaussée avec priorité de passage.

Selon Monsieur DELHAYE, l'administré sinistré, et l'avis des usagers empruntant cette portion de route, la seconde solution serait la plus sécurisante pour les piétons et riverains, et la plus adaptée car elle permet de diminuer la vitesse des véhicules et permet aux engins agricoles notamment, de s'écarter de 50cm de la toiture endommagée.

Le conseil municipal après délibération, pour huit voix pour et une voix contre (Sylvain JACQUINOT),

DECIDE de solliciter l'Agence Technique Départementale afin d'obtenir une étude de faisabilité du projet de rétrécissement ainsi qu'un chiffrage.

Délibération n° 32/2025
Modification du règlement municipal du cimetière de Chichée

Monsieur le Maire explique qu'il y a lieu de modifier le règlement municipal du cimetière de Chichée afin d'appliquer les derniers changements tarifaires du champ d'urne et du cimetière (délibération 16/2023 du 24 mars 2023) et éventuellement, de permettre aux personnes ayant une résidence secondaire d'acquérir une concession. En effet, à ce jour, seules les personnes domiciliées sur le territoire de la commune peuvent prétendre à une concession.

Le conseil municipal après délibération et à l'unanimité des membres présents et représentés,

AUTORISE le maire à procéder à ces modifications pour une mise en application à compter du 11 décembre 2025.

Délibération n° 33/2025
Avenant au contrat de location pour le bien communal situé au 2 bis rue du Prieuré

Le Conseil Municipal est informé du départ de Monsieur Daniel GERARD, locataire du logement situé au 2 bis rue du Prieuré, par un courrier émanant de son épouse. Cette dernière souhaiterait devenir seule locataire du logement communal.

Afin de rompre la clause de solidarité inscrite sur le bail initial, un avenant au bail est conseillé.

Le conseil municipal, après délibération et à l'unanimité des membres présents et représentés,

ACCEPTE un avenant au bail du logement qu'occupe Madame Monique GERARD à réception de tous les documents sollicités dans le courrier qui lui a été adressé le 29 octobre 2025 dans un délai d'un mois à compter de ce jour,

DECIDE de procéder à la signature d'un avenant et d'un acte de cautionnement,

AUTORISE le Maire à signer tous les documents se rapportant à cette location.

Délibération n° 34/2025
Modification du plan de financement concernant les travaux de rénovation de la salle polyvalente

Monsieur le Maire fait part au conseil que le projet de rénovation énergétique de la salle socio-culturelle a pris du retard car il y avait une nécessité de réactualiser les devis. Le coût prévisionnel est estimé sur la base de l'audit énergétique établi par le cabinet Energio, à 42 602,20 € TTC. Les travaux prévus sont : isolation par l'intérieur, remplacement des menuiseries anciennes en bois par du PVC, des radiateurs par des radiateurs électriques performants.

Ce projet étant susceptible de bénéficier de subvention de l'Etat au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR), et d'une participation de la Communauté de Communes Chablis Villages et Terroirs au titre du fonds de concours.

Le nouveau plan de financement prévisionnel de ces travaux est le suivant :

Sources	Montant	Taux
Etat – DETR	17 040,88 €	40 %
Fonds de concours CC Chablis Villages et Terroirs	7 450 €	17 %
Sous-total subventions publiques	24 490,88 €	57 %
Fonds propres	18 111,32 €	
Emprunts		
Sous-total autofinancement	18 111,32 €	
Total TTC	42 602,20 €	

Le conseil municipal après délibération et à l'unanimité des membres présents,

ARRETE le plan de financement ci-dessus,

DIT que les crédits nécessaires ont été inscrits au budget principal 2025,

AUTORISE le maire à solliciter une subvention d'Etat au titre de la DETR et des subventions auprès des co-financeurs mentionnés dans le plan de financement.

Délibération n° 35/2025

Approbation du rapport annuel sur le Prix et la Qualité du service public de l'eau portable – Exercice 2024

Les membres du conseil prennent connaissance du rapport établi par le Syndicat des Eaux du Tonnerrois. La lecture de ce rapport n'appelle pas de commentaires particuliers notamment au niveau de la commune de Chichée tant sur le plan de la tarification que des indicateurs descriptifs des services.

Le conseil municipal après délibération et à l'unanimité des membres présents et représentés

ADOpte le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'eau potable pour l'exercice 2024.

Délibération n° 36/2025

Acceptation de la convention dans le cadre de la médiation SCEV PICQ / Commune de Chichée

Monsieur le Maire informe le conseil qu'une procédure de médiation préalable est mise en place par le tribunal administratif de Dijon, acceptée par les deux parties.

Les prestations des deux médiatrices en charge du dossier seront rémunérées sur la base d'un tarif horaire de 200€ TTC. En conséquence, un devis à hauteur de 2 200€ TTC pour 10 heures de médiation a été adressé au requérant et au défendeur (Ce tarif forfaitaire comprend le temps passé pour les entretiens préalables, les prises de rendez-vous, la réunion de médiation plénière et le travail administratif). Ces frais seront partagés à parts égales entre les parties.

La commune a donc ouvert un dossier au titre de garantie « protection juridique » auprès de son assureur Groupama, qui couvre la procédure amiable à hauteur de 1 117€ maximum.

Le conseil municipal après délibération et à l'unanimité des membres présents et représentés

DECIDE d'adhérer à la mission de médiation proposée par le tribunal dans la limite financière que prend en charge l'assureur,

AUTORISE le Maire à signer la convention d'entrée en médiation proposée par Madame Anne D'AMBRIERES et Madame Fabienne HARRIS.

Comptes-rendus des commissions :

- Monsieur le Maire, responsable de la commission environnement extra-muros depuis le départ de Madame OUDIN Nathalie, annonce que l'entreprise Berthold interviendra sur le pont afin de réparer la lame déformée ainsi que la reprise des calages de plaque, le 15 et 16 décembre prochain. Le pont sera donc fermé et des déviations seront mises en place par le Département.

Quant aux travaux d'élagage sur les routes et chemins, ils sont terminés.

- Madame Sabine Aleksandroski, responsable de la commission fleurissement et décoration fait le point sur les décorations de Noël au sein de la commune.
- Madame Virginie Beaucourt, responsable de la commission d'aide sociale et du CCAS, s'est vu complimenté sur le repas de fin d'année qui s'est déroulé sur un bateau croisière sur la Seine à Paris. Une visite du parvis de Notre-Dame de Paris ou du monument a été proposé par la suite. 36 seniors ont profité de ce moment.

Questions et informations diverses :

- Les vœux du Maire se tiendront à la salle polyvalente le samedi 10 janvier à 18h00.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h03.